



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 27 août 2019.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Modification de l'arrêté préfectoral portant fixation des dates d'ouverture et de clôture de la chasse en Haute-Marne pour la campagne cynégétique 2019-2020

Une augmentation sensible des populations de sangliers a été enregistrée ces trois dernières années, en lien notamment avec des fructifications forestières annuelles abondantes, susceptible de compromettre fortement l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Fort de ce contexte, la situation nécessite d'anticiper la date d'ouverture de l'espèce sanglier afin de limiter les dégâts aux cultures agricoles notamment durant la période des semis d'automne.

La date d'ouverture du sanglier au bois et en battue, initialement fixée au 15 septembre 2019 par l'arrêté préfectoral n° 1985 du 27 mai 2019, **est avancée au lundi 2 septembre 2019.**

Par conséquent, il est demandé aux chasseurs d'organiser les battues dès la date d'ouverture (02 septembre 2019) afin de permettre une réalisation optimale des plans de chasse sangliers et de contribuer à la bonne maîtrise des populations.

Contacts Presse :

Préfecture - Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/ 06 86 80 52 55
DDT - Sandrine DOUILLOT : 03.25.30.79.02